

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 06 février 2023

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (27) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, Mme BILLARD, Adjoint, M. JAN, Mme PRIGENT, Mme FRIOT, M. LEBRUN, Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. HAGGAN (à partir de 19h05), M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. NOURRY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (6) : M. CADIOU, Adjoint, Mme MAIGNOT, M. DAVID, Mme BOUSQUET, Mme RACHEDI, M. SALMON, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (à partir de 19h05)

M. DAVID a donné procuration à Mme LECHAPLAIN

Mme BOUSQUET a donné procuration à Mme THO

M. SALMON a donné procuration à Mme DUCAMIN

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2023.001 Décisions prises par Madame la Maire du 23 novembre 2022 au 31 décembre 2022 – Prise d'acte

Rapporteur : M. Ducamin

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 alinéa 3 ;
- **VU** la délibération n°2020.078 du 28 septembre 2020 portant délégations à Madame La Maire ;
- **VU** la délibération n°2022.123 en date du 13 décembre 2022 prenant acte des décisions prises par Madame la Maire du 1^{er} novembre 2022 au 22 novembre 2022 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT**, conformément à l'article L.2122-23 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, l'obligation pour Madame la Maire de rendre compte lors de chaque Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 dudit code.

Lors de ses séances du 25 mai 2020 puis du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire les compétences prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 2122-23 alinéa 3 de ce même code, Madame la Maire doit rendre compte des décisions qu'elle a prises par délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Les décisions décrites ci-dessous se rapportent à la période du 23 novembre 2022 au 31 décembre 2022, ci-après présentées par attribution.

- **Mise à disposition**

Décision n°2022.077 du 26 novembre 2022 : Convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'AIVS de Rennes Métropole et du CCAS de Rennes – Maison individuelle 24, rue Frédéric Benoist

Décision n°2022.078 du 28 novembre 2022 : Contrat de prêt à usage au profit de Mme X – Maison individuelle Place Salvador Allende

Décision n°2022.081 du 02 décembre 2022 : Convention de mise à disposition par la société Carrefour Property France à la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande de l'usage du parking du supermarché

Décision n°2022.086 en date du 23 décembre 2022 : Contrat de prêt à usage d'un local sis 33, rue Pierre Brossolette

- **Attributions de marchés publics**

Décision n°2022.084 en date du 13 décembre 2022 : Attribution du marché de vérification et d'entretien des aires de jeux et équipements sportifs de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande

Intitulé	Entreprise	Montant
VERIFICATION ET ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE SAINT-JACQUES DE LA LANDE	RECREATION 6 avenue Bernard de Jussieu 77700 SERIS	Pour un montant minimum annuel de 8 000 € HT et un montant maximum annuel de 30 000 € HT.

- **Convention**

Décision n°2022.079 en date du 1^{er} décembre 2022 : Autorisation de signature de convention en date du 18 novembre 2022 portant modification des ouvrages de distribution gaz rue du Patis des Couasnes (en perspective de la construction de la Maison de santé) [montant de 38 513,87 € HT].

- **Renoncations à l'exercice du droit de préemption**

Décision n°2022.080 en date du 29 novembre 2022 : 1 allée de la Mercerais – Parcelle AM0267 – Prix envisagé de 420 000 €.

Décision n°2022.083 en date du 09 décembre 2022 : 89 Rue du Temple de Blosne – Parcelle AD0072 – Prix envisagé de 310 000 €.

Décision n°2022.087 en date du 27 décembre 2022 : 244 Rue de Nantes – Parcelle AB0185 – Prix envisagé de 68 000 €.

Décision n°2022.088 en date du 27 décembre 2022 : 45 Rue du Manoir – Parcelle AL0142 – Prix envisagé de 260 000 €.

- **Contrat de prêt à usage**

Décision n°2022.082 en date du 05 décembre 2022 : Signature d'un contrat de prêt sans intérêt d'un montant de 47 380 € avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine. Prêt remboursé en 10 annuités de 4 738 €.

- **Demande de subvention**

Décision n°2022.085 en date du 16 décembre 2022 : Demandes de subventions au département d'Ille et Vilaine au titre du volet 3 du Contrat de solidarité territoriale – Année 2022

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 035-213502818-20230209-DCM2023_001-DE

- Convention de mise à disposition

Décision n°2022.025 du 23 mai 2022 : Convention de mise à disposition au profit de M. Romain Dahirel. Local à usage de stockage rue du Manoir.

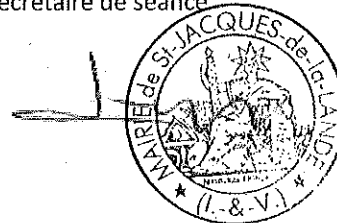
Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte des décisions prises par Madame la Maire, en vertu de la délibération n°2020.078 du 28 septembre 2020, pour la période du 23 novembre 2022 au 31 décembre 2022.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 09 février 2023

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 09/02/23

Publié sur le site de la Ville le : 09/02/23

Par le service affaires générales